

Mesdames, Messieurs,

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2021-2022 a débuté le 18 octobre 2021 en EHPAD et en établissements de santé et le 22 octobre 2021 en ville.

Après presque 3 mois d'une campagne dynamique grâce à la mobilisation de tous, près de 12 millions de personnes ont été vaccinées contre la grippe. Toutefois, **il existe encore une importante marge de progression pour limiter l'impact de l'épidémie de grippe.**

La circulation des virus grippaux s'intensifie sur le territoire. En semaine 52 (du 27 décembre 2021 au 2 janvier 2022), trois régions étaient en phase épidémique (Ile de France, Occitanie et Auvergne Rhône Alpes), et toutes les autres régions en phase pré-épidémique à l'exception de la Corse. La circulation grippale qui concernait initialement essentiellement les enfants progresse désormais chez les adultes, particulièrement les 65 ans et plus. Depuis le 4 octobre, 53 cas graves de grippe ont été signalés dont 25 cas concernaient des enfants de moins de 15 ans (49%), proportion plus élevée que lors des saisons précédentes. Deux décès ont été rapportés, survenus chez des enfants de moins de 2 ans[1].

La survenue d'une épidémie de grippe de façon concomitante à la 5ème vague COVID pourrait avoir un impact majeur sur l'offre de soins, notamment l'hôpital, et y compris en réanimation pédiatrique.

Pour limiter la circulation du virus de la grippe sur le territoire, les formes graves de la grippe, y compris chez les plus jeunes, et limiter l'impact sur le système de santé, il est important de poursuivre l'effort de la vaccination contre la grippe.

Pour ces raisons, la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est prolongée jusqu'au 28 février 2022.

Les vaccinations des personnes ciblées par les recommandations réalisées après le 31 janvier seront donc bien prises en charge par l'Assurance maladie.

Votre mobilisation reste primordiale pour que cette campagne permette d'atteindre une couverture vaccinale importante des personnes les plus fragiles. En outre, les professionnels de santé sont invités à se faire vacciner

contre la grippe saisonnière, afin de se protéger eux-mêmes et pour ne pas contribuer involontairement à la diffusion de l'infection à leurs patients fragiles. Enfin, pour rappel, pour favoriser la synergie des campagnes de vaccination de rappel contre la Covid-19 et de vaccination contre la grippe, il vous est demandé de promouvoir systématiquement les deux vaccinations auprès des personnes ciblées par les recommandations. Les deux injections peuvent être pratiquées le même jour, mais sur deux sites de vaccination distincts (un vaccin dans chaque bras). Il n'y a pas de délai à respecter entre les deux vaccinations si celles-ci ne peuvent pas être réalisées dans le même temps.

Je vous remercie pour la bonne prise en compte de ces recommandations.

[1] <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/grippe/documents/bulletin-national/bulletin-epidemiologique-grippe-semaine-52.-saison-2021-2022>

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur général de la santé